

L'Instant Pézillanais Bulletin Municipal

*A noter
sur vos agendas !*

Droit des Femmes

Vendredi 8 et samedi 9 mars (détails à l'intérieur)

Carnaval des Enfants

Samedi 9 mars

À partir de 15h30 sur la Place et à 16h au Centre Culturel

Braderie Petite Enfance

Dimanche 10 mars

A partir de 8h30 à la Halle des Sports

Commémoration du 19 mars

Mardi 19 mars

à 18h - RDV à La Chapelle Saint Saturnin

Bourse aux Livres

Samedi 23 mars à partir de 14h

et Dimanche 24, la journée,

à la Halle des Sports

Don du sang

Lundi 8 avril

de 15h à 19h30 au Centre Culturel

Echange avec l'association

« Cants de Llibertat » de Terrassa

Samedi 13 et dimanche 14 avril

Sant Jordi

et Marché des Potiers(es)

Samedi 27 avril

Programme de l'association

« Pau Berga », conférences, sorties,
théâtre... (détails à l'intérieur)

Rifles

« Entente de la Têt » - Ecole de Rugby

Samedi 2 mars à 20h30 au Centre Culturel

« ATICOM »

Vendredi 22 mars à 20h30 au Centre Culturel

« Club de l'Amitié du Ribéral »

Dimanche 17 mars et 28 avril

à 15h00 au Centre Culturel

N°17



Pézilla la Rivière

Edito



Les fêtes de fin d'année passées, le mois de janvier est le mois des vœux. La municipalité a organisé les siens le 16 janvier dernier et le centre culturel s'est rempli à cette occasion de nos invités : élus, voisins et amis, Partenaires, représentants des forces de sécurité, responsables des services et des entreprises avec qui nous travaillons au quotidien ainsi, bien sûr, de nombreux pézillanais que nous avons été heureux d'accueillir.

2023 s'éloigne doucement et nous retiendrons de cette année le regain des tensions internationales avec la guerre en Ukraine qui s'est installée dans la durée et le conflit terrible qui déchire le moyen orient après l'attaque terroriste du Hamas contre Israël. Le monde est devenu plus dangereux que jamais et nous devons être conscients des risques que nos démocraties courent du fait de cette situation géopolitique. Nous ne sommes malheureusement pas à l'abri, notamment d'actions terroristes comme nous en avons connu dans un passé récent. En 2024, nous devons être sur ces sujets extrêmement attentifs, d'autant que la France organise les jeux olympiques. Faisons donc un premier vœu pour l'année qui s'ouvre : que ces conflits cessent au plus tôt pour épargner les populations civiles qui souffrent et que les hommes retrouvent vite les chemins de la paix.

Ces conflits, ont déjà eu des conséquences directes dans nos vies quotidiennes du fait de l'inflation qui s'est accentuée fortement déstabilisant les équilibres économiques des foyers, des entreprises et des collectivités publiques. Les communes ont été confrontées à des difficultés de gestion et il a fallu prendre vite des mesures parfois radicales (comme l'extinction partielle de l'éclairage public) pour limiter des coûts de fonctionnement qui se sont, malgré tout, envolés. Dès le début de l'année dernière, des efforts ont été faits dans tous les domaines afin de maîtriser au mieux les dépenses notamment d'énergie et des économies significatives ont été faites sans dégrader sensiblement le niveau de service. Ces dispositions nous ont permis de rester globalement dans l'enveloppe des dépenses de fonctionnement prévues. Cependant, les coûts estimés de nos investissements ont souvent été dépassés, nous amenant à adapter les projets ou à décaler l'exécution des marchés. Les programmes initiaux ont néanmoins pu être maintenus du fait d'une gestion serrée garante du bon état de nos finances. Le budget 2024 est en cours d'étude et nous organiserons en avril, après son adoption, une réunion publique pour vous informer de ces questions de gestion qui sont au cœur de notre action.

A cette occasion, tous les sujets pourront être abordés et notamment celui qui nous préoccupe tous : la sécheresse historique qui frappe notre département. Après un deuxième automne sans précipitation notable, le manque de neige sur nos montagnes est des plus inquiétant car les massifs sont les « châteaux d'eau » de la plaine. Les restrictions d'usage de l'eau sont toujours en vigueur et risquent même de se durcir. Espérons qu'un printemps pluvieux viendra améliorer cette situation. En attendant, du fait des coupures d'eau dans les canaux, l'agriculture souffre ainsi que l'environnement du territoire, et les nappes ne se rechargent pas. Nous devons tous être mobilisés pour économiser l'eau partout où c'est possible et aucune économie n'est négligeable.

En avril, deux chantiers d'importance vont se terminer : La maison des services dans l'ancienne mairie et la salle de convivialité derrière le terrain d'honneur. Deux réalisations de grande qualité qui viendront compléter les équipements publics au service de tous. Nous ferons une présentation détaillée dans le prochain bulletin de ces nouveaux locaux, de leur fonctionnement et des conditions d'accès et de location par les particuliers (notamment pour la salle de convivialité que certains attendent déjà avec impatience).

Une précision : le « mot de l'opposition » est publié sur chaque bulletin sans aucune modification ni retouche et relève directement de sa responsabilité. Notre première adjointe et conseillère départementales a été nommément citée lors de la dernière parution. Ces procédés sont détestables. Cette publication n'est pas, à notre avis, le lieu pour engager des polémiques, des campagnes électorales largement prématurées, et surtout des attaques personnelles totalement déplacées. Chacun pourra juger, à cette occasion, de la pertinence des idées de l'opposition sur la gestion des affaires de la commune quand elle persiste à radoter sur un sujet qui est déjà tranché depuis longtemps, en notre faveur, dans d'autres instances que le conseil municipal. Nous préférons, quant à nous, garder nos énergies pour travailler au bien commun en respectant strictement les personnes, ce qui nous semble un préalable minimum lorsqu'on prétend exercer des fonctions électives.

Le Maire,
Jean-Paul BILLES.

Loi d'Accélération de Production des Energies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023

Propositions de définition de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

La loi APER a remis les collectivités locales au centre des décisions avec la planification des énergies renouvelables et la définition des zones d'accélération. Les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque essentiellement) s'implanter.

Un dossier présentant les zones proposées par le Conseil Municipal est consultable en Mairie et sur le site internet de la Commune. Un registre est mis à disposition du public en Mairie du 21 février 2024 au 6 mars 2024 inclus pour recueillir les avis et commentaires.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Urbanisme : Quelles autorisations, pour quels travaux ?

Déclaration Préalable (DP) ou Permis de Construire (PC) ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Elections

Suite au nouveau découpage des secteurs, un 3^{ème} bureau de vote a été créé, il sera situé en Mairie. Le lieu des deux autres bureaux restent inchangés (Centre Culturel - Bureau n°1 et n°2).

Les nouvelles cartes d'électeurs vous seront distribuées prochainement. Le numéro et le lieu de votre bureau de vote y seront indiqués.

La Poste

Après une fermeture de plusieurs semaines, le bureau de Poste a réouvert depuis le lundi 22 janvier dernier.

Cette réouverture fait suite à une fermeture du bureau sur décision de La Poste ; fermeture qui n'est donc pas liée aux travaux d'aménagement qui sont en cours à l'ancienne mairie.

3ème édition de l'enquête statistique VRS sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) réalise une enquête statistique nationale sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité (enquête VRS) qui se déroulera du 14 février au 14 juillet 2024 auprès d'un échantillon de 200 000 personnes âgées de 18 ans et plus en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et à la Réunion. Il s'agit d'une enquête de la statistique publique, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). L'enquête est obligatoire et permettra d'établir des diagnostics précis en matière de sécurité au niveau national, mais également à l'échelon départemental.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site internet de l'enquête www.enquetevrs.fr.

Les infos de la Métropole



Economie d'énergie

En partenariat avec PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE, bénéficiez gratuitement du dispositif d'économies d'énergie Voltalis et agissez pour la transition écologique du territoire. (Destiné à tous les propriétaires et locataires)

En quoi consiste ce dispositif ?

Vos radiateurs électriques sont équipés d'un petit boîtier connecté qui les rend intelligents et programmables, pour une régulation plus efficace de votre chauffage et des économies à la clé.

Par ailleurs, ce dispositif contribue à la sécurité de l'alimentation électrique de tous les français et à la réduction des émissions de CO2. En effet, lorsque le système électrique en a besoin, notamment lors des pics de consommation hivernaux, le dispositif Voltalis peut moduler la consommation des appareils de chauffage équipés, tout en préservant le confort des occupants.

Réalisées simultanément sur des centaines de milliers de logements, ces actions stabilisent le réseau électrique aux bons moments, ce qui réduit les risques de coupure électrique généralisée et évite de lancer des centrales thermiques au gaz, au fioul ou au charbon, fortement émettrices de gaz à effet de serre.

**Chauffé à l'électricité ?
Ce thermostat connecté, l'application et son installation sont 100%
gratuits pour réaliser 15% d'économies d'énergie !**



Quels sont ses avantages ?

- Jusqu'à 15% d'économies d'énergie par an, sans changer vos radiateurs, ni de fournisseur d'électricité,
- Un espace personnel intuitif pour suivre votre consommation électrique et programmer votre chauffage selon vos besoins,
- Une contribution active à la sécurité du réseau électrique et à la réduction des émissions de CO2 (jusqu'à 70% en moins),
- Un dispositif gratuit, sans frais d'installation, ni abonnement.

Des conseillers Voltalis viendront très bientôt à votre rencontre pour répondre à toutes vos questions et vous proposer un rendez-vous d'installation de cette solution écologique et solidaire. L'installation est réalisée par un technicien agréé, généralement local. Elle dure environ 2 heures 30 pour un logement standard.

Contactez Voltalis pour en bénéficier, c'est gratuit et sans abonnement !

05 40 25 69 96 (du lundi au samedi de 10h à 18h, appel non surtaxé) / Mail : pmmcu@voltalis.com



Aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

La récente évolution des aides de l'Anah, notamment sur le dispositif MaPrimeRénov', est venue libéraliser l'accompagnement des ménages, rendu obligatoire, dans leur projet de rénovation énergétique, d'adaptation à l'autonomie/handicap ou encore de traitement de l'habitat indigne ou dégradé.



EVITER LA FRAUDE

Règle N°1 : Ne jamais donner suite à une démarche commerciale dont vous n'êtes pas le commanditaire.

Règle N°2 : Ne jamais signer une offre commerciale immédiatement et appeler le « Guichet Rénov' Occitanie Edificat ».

Règle N°3 : Pour vos travaux de rénovation énergétique, faites intervenir des entreprises RGE locales.

Site de signalement : <https://france-renov.gouv.fr/fraudes>

Adresse de signalement : referent-signalement-fraude@anah.gouv.fr

Nous vous rappelons que pour toute demande et avant toute contractualisation pour des travaux bénéficiant d'aides de l'Anah (ménages très modestes, modestes, intermédiaires et supérieurs), vous êtes invités à contacter la SPL Perpignan Méditerranée par téléphone : 04 68 51 70 27 ou par courriel : habiter.mieux@splpm.org.

Compostons ensemble !

Le **compostage** est un **processus naturel** qui transforme des matières organiques fermentescibles issues des déchets de jardin ou de cuisine en un engrais 100% naturel : le **compost**. Cette conversion fait appel à l'oxygène de l'air ambiant, à des milliards de micro-organismes comme des champignons et des « auxiliaires du jardin » tels que les vers de terre. Ce processus **modifie la matière en éléments simples** donnant un excellent amendement. Il permet **d'améliorer la qualité, la fertilité et la vie du sol** en fournissant des macro-éléments comme l'azote, le magnésium et des micro-éléments comme le fer, le zinc avec lesquels s'alimentent les végétaux.

Pour réussir votre compost, il faut :

50% de déchets dits « humides » : épluchures de fruits et légumes cuits, crus ou abîmés, marc de café, filtres à café, sachets et feuilles de thé, infusions.

50% de déchets dits « secs » : papiers et cartons bruts découpés, broyat, sciure, coquilles d'œuf, papier essuie-tout.

Et un peu de patience...

En faisant ce geste vous pouvez **réduire le volume de vos ordures ménagères** (bac à couvercle vert) de **30%**, évitant ainsi l'incinération de matières encore valorisables.

Le **compostage est un mode de recyclage** qui peut se faire à titre individuel ou collectif.

Pour obtenir un composteur individuel gratuitement :

faites-en la demande auprès de votre Mairie.

TRIONS NOS BIODÉCHETS !

Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGEC* donne pour **obligation de valoriser ses biodéchets.**

Deux cas de figure se présentent :

*Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC)

Particuliers

Le tri des biodéchets pour les particuliers est un **geste éco-citoyen**. Le compostage reste la meilleure solution de traitement.

Pour obtenir gratuitement un composteur : faites-en la demande auprès de votre mairie ou annexe mairie.

Professionnels

Il est fait **obligation** pour les professionnels de les séparer des autres déchets et de les traiter dès le 1er kilo.

Objectifs :

- Valoriser les biodéchets en une ressource réutilisable
- Réduire le volume des ordures ménagères
- Réduire le bilan carbone dû à l'incinération des biodéchets



ENSEMBLE PRÉSERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT
PROTÉGEONS LA PLANÈTE EN TRIANT ET RECYCLANT
PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Direction de la Valorisation des Déchets et de l'Espace Public
Téléphone : 04 68 08 13 40
www.perpignanmediterranee-metropole.fr
www.toutseemballeensemble.fr



Votre nouveau service public de l'eau.

Parce que l'eau de demain se préserve aujourd'hui.



En matière d'eau et d'assainissement, en 2023 un nouveau contrat de service public a été passé par Perpignan Méditerranée pour gérer du 1^{er} janvier 2024 jusqu'en 2035 les services de l'eau et de l'assainissement sur tout le territoire de l'Agglo.

Ce nouveau contrat, novateur sur beaucoup d'aspects, intègre des orientations utiles pour préparer l'avenir, notamment :

- la volonté d'économiser l'eau, de mailler le territoire communautaire, d'améliorer le rendement des réseaux et de trouver des ressources complémentaires aux nappes souterraines classiques,
- la recherche d'une performance maximale des stations d'épuration et l'objectif de développer la réutilisation des eaux usées traitées.

La nouvelle marque Eau Agglo Perpignan Méditerranée sera utilisée pour communiquer sur tous les sujets liés à l'eau. Les services de Perpignan Méditerranée Métropole sont pleinement mobilisés pour améliorer encore le service de l'eau au bénéfice des abonnés, avec un prix maîtrisé.

A noter que le prix du m3 d'eau à Pézilla prévu en 2024 à 4.69 € est passé à 4.42 €.

Votre réseau Sankéo s'adapte :

la ligne 2 change d'itinéraire et d'horaires à partir du 26 février 2024

La ligne 2 entrée en vigueur avec le nouveau réseau Sankéo au 1^{er} janvier 2024, (ancienne ligne 14 sur la commune de Pézilla-la-Rivière) va évoluer pour mieux répondre aux besoins des usagers.

Objectif de l'évolution de la ligne 2 :

Eviter une correspondance aux clients des communes de Pézilla-la-Rivière, Villeneuve-de-la-Rivière, Baho, Saint-Estève, Villeneuve-de-la-Raho et Saleilles souhaitant se rendre au centre-ville de Perpignan.

Détails des changements concernant l'itinéraire de la ligne 2 :

Modification du tracé de la ligne 2 entre les arrêts « Parking relais St-Estève » et « Catalogne Point Chaud » en ajoutant la desserte des arrêts suivants :

- « Torcatis », « Vauban », « Clemenceau » pour rejoindre « Catalogne (Brasserie) » au lieu de « Catalogne Point Chaud » dans le sens Pézilla-la-Rivière / Saint-Estève vers Villeneuve-de-la-Raho / Saleilles

- « Place Péri », « Castillet », « Théâtre de l'Archipel » depuis « Catalogne (Point Chaud) » dans le sens Villeneuve-de-la-Raho / Saleilles vers Pézilla-la-Rivière / Saint-Estève

Retrouvez les horaires de la nouvelle ligne 2 sur le site sankeo.com



Patrimoine, Fêtes et Culture

Médiathèque municipale « Ramon Llull »

Vacances d'Hiver

⇒ Mercredi 21 février - A partir de 8 ans - 15h à 17h

Atelier M.A.O - Musique Assistée par Ordinateur SONS ET BRUITAGES

Encadré par Emilie Gadave pour Milivolt - Recrée la bande son d'un dessin animé ! Création de bruitages, enregistrement et écoutes des sons, matériel mis à disposition – gratuit – sur réservation

⇒ Mercredi 14 février, vendredis 16 & 23 février -

Session Gaming PS4 - 15h à 17h - A partir de 7 ans et sur réservation

⇒ 22 février de 10h à 12h -

Matinée jeux de société - Tout public

Droits des Femmes

Vendredi 8 et Samedi 9 Mars

Soirée « croque ciné » et débat autour du film « Annie Colère » de Blandine Lenoir (2022).

« Février 1974. Parce qu'elle se retrouve enceinte accidentellement, Annie, ouvrière et mère de deux enfants, rencontre le MLAC – Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception qui pratique les avortements illégaux aux yeux de tous. Accueillie par ce mouvement unique, fondé sur l'aide concrète aux femmes et le partage des savoirs, elle va trouver dans la bataille pour l'adoption de la loi sur l'avortement un nouveau sens à sa vie ».

Programme de la soirée :

- 18h30 : Accueil au centre culturel , - 19h00 : Repas partagé

- 20h00 : Diffusion du film, suivie d'un débat

À noter : Un débat thé ou café « Agora » sera également proposé le samedi 9 mars à partir de 9h30 à la médiathèque sur différents sujets en lien avec les droits des femmes : sexualité chez les jeunes, droit à l'avortement, violences conjugales, etc. Participation gratuite, sans inscription préalable. Ouvert à tous et toutes.



Fête de la Sant Jordi & Marché des Potiers(es) Samedi 27 avril de 9h à 17h

Accueil dès 9h30 à la Médiathèque - Rencontre d'auteur dès 10h30

Nous avons le plaisir de vous inviter à rencontrer **Laurent Bonneau**, scénariste, dessinateur qui vit dans le département.

Programme des activités de l'association « Pau Berga »

Vendredi 23 février à 18h30 au Centre Culturel

Conférence de **Manuel Menéndez** : « Un catalan aux Amériques ».

Vendredi 1er mars à 18h30 au Centre Culturel - Conférence donnée par **Yves Escape** :

« La Guerre en Roussillon 1792 - 1795 et les batailles du Boulou - Le Contexte

Jedi 14 mars - Sortie à Castres - Précisions à venir

Dimanche 24 mars à 16h au Centre Culturel

Théâtre : par la Compagnie de l'Hémione « RAMSES II »

Samedi 6 avril à 20h30 au Centre Culturel

Concert Par le groupe 'les Voyageuses "

Vendredi 26 avril à 18h30 au Centre Culturel

Conférence « Une nouvelle Histoire de Perpignan » par Aymat CATAFAU

Jedi 2 mai à 20h30 au Centre Culturel

Conférence « Les Trésors de Musée FABRE de Montpellier » par Jean-Louis BONNET

Vendredi 3 mai—Sortie à Montpellier - Le Musée FABRE et le Centre Historique



Le mot de l'opposition

UN PEU DE SÉRIEUX

Au regard des affirmations de Nathalie Piqué sur l'article de l'indépendant du 25 janvier 2024 au sujet de l'hypothétique construction d'une nouvelle caserne des pompiers, j'ai cette nette impression que la certitude de ses croyances l'emporte sur la connaissance de ses dossiers.

J'ai eu déjà l'occasion de m'exprimer sur cette annonce en rédigeant un article sur le dernier Instant Pezillanais mais madame Piqué a visiblement choisi de s'enfermer dans un jeu dangereux qui consiste à instrumentaliser et manipuler les administrés de la commune sur un sujet sensible et ô combien important.

Je le redis avec force et certitude pour avoir encore été en contact, le 25 janvier dernier, avec deux élus siégeant au conseil d'administration du SDIS tout comme Nathalie Piqué et leur réponse est très claire, sans ambiguïté: Il n'y a aucun budget d'élaboré, aucun début de projet en cours concernant la construction d'une caserne sur Pezilla et aucune réunion officielle qui s'est tenue sur ce sujet. Même réponse du côté du syndicat des pompiers professionnels et volontaires.

Mes amis, je ne connais pas un seul administré de la commune qui ne serait pas heureux d'apprendre, enfin, la construction d'une nouvelle caserne. Nous serions tous heureux.
Je dénonce cette accapuration mesquine à des fins électoralistes.

Fidèlement à vous,
Xavier Roca, Leocadie Mendez, Christian Falzon

Associations



Bourse aux Livres

organisée par l'association « Pézilla Say »
Samedi 23 à partir de 14h et Dimanche 24 mars

la journée à la Halle des Sports

Renseignements et réservations :

06 16 28 20 31

et 06 32 79 68 65

mail : associationpezillasay2@orange.fr



Braderie Petite Enfance

organisée par l'association des « Parents d'Elèves »

Dimanche 10 mars 2024 à partir de 8h30

à la Halle des Sports

Renseignements et réservations : 06 59 54 88 90

apezilla@gmail.com

Artisans - Commerçants

L'Atelier 2707

Création Couture

Pla Manon 06 31 07 09 41

latelier2707@gmail.com

Réalisations de vêtements et créations d'accessoires de mode femme, homme, enfants (sur mesure / sac/pochette/linge de toilette / coffret naissance personnalisé...)

site : latelier-2707.sumupstore.com

Facebook : L'atelier 2707

Instagram : l.atelier2707

Etat civil

Ils se sont pacsés

Emmanuelle IBARZ et Ricardo DOS SANTOS

Angélique BIDAULT et Guillaume VERD

Marylise TAILLANT et Yoann PASQUETTE

Ils se sont mariés

Valentina CAMPERO DAVILA et William LECOMPTE

MICHEL.L

Réparateur tout objet électronique, portable et TV

Tél. : 06 66 04 03 28 - Pézilla-La-Rivière

Frelon Asiatique



Repérer les nids pour les piéger

Mi - février : dans notre département, les femelles fondatrices du frelon asiatique sont de nouveau en activité. Leur piégeage au printemps permet de réduire le nombre de nids à condition qu'il soit réalisé par le plus grand nombre.

Repérer les nids

La reine fondatrice commence à fabriquer son nid à la fin de l'hiver, on l'appelle le nid primaire. Sa taille est comprise entre 5 et 7cm de diamètre, sa forme a l'équivalent de la forme d'une orange et c'est dans ce nid que la fondatrice débutera sa ponte.



On trouve les nids primaires généralement à l'abri des intempéries (coffres de volets roulants, toitures, abris de jardin, garages, greniers...). De la taille d'un petit ballon, avec son entrée au-dessous, il renferme une reine fondatrice et une dizaine d'individus. Ensuite la colonie se déplace pour construire un nid secondaire qui contiendra jusqu'à 2 000 individus.



USAR
UNION SYNDICALE
APICOLE DU ROUSSILLON

Piéger le frelon asiatique est primordial pour les abeilles et pour protéger les fruits.

Quels pièges ?
Quel appât dans les pièges ?

Vous avez le choix

Le piège bouteille simple

Le tap-trap

L'appât recommandé ?
Alcool et sucre

SUGAR

Vin blanc (1/3), bière (1/3), cassis (1/3), sirop de grenadine

A chacun son cocktail, là encore, faire simple.

L'Union Syndicale Apicole du Roussillon souhaite réaliser une cartographie des zones les plus touchées du département : si vous piégez des frelons ou si vous repérez un nid, appelez ou envoyez un sms au

06-47-58-75-48

Protégeons les abeilles pour la survie de notre planète



Arnaques au dépannage à domicile

10
Conseils pratiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

FAITES-VOUS DÉPANNER PAS ARNAQUER

PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ? PANNE D'ÉLECTRICITÉ ? SUIVEZ NOS CONSEILS PRATIQUES

DG CCRF
Direction générale de la consommation, de l'information et de la répression des fraudes

www.economie.gouv.fr/dgccrf

- 1 - N'utilisez pas les numéros issus de flyers déposés dans les boîtes aux lettres et méfiez-vous des publicités vantant les interventions rapides de certains professionnels.
- 2 - Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.
- 3 - Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.
- 4 - N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur. et, dans la mesure du possible, prenez soin de contacter préalablement votre compagnie d'assurance pour vérifier quelles réparations sont prises en charge par votre contrat et à quelles conditions.
- 5 - N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.
- 6 - Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit ; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.
- 7 - Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.
- 8 - Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.
- 9 - Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches.
- 10 - Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

Signalez votre problème de consommation sur signal.conso.gouv.fr
Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.